



## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 12 juin 2019  
Procès-verbal n° 42

**Présidente** Mme Maryse MOREAU  
**Présents** MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF, Jean-Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.  
**Excusés** MM. Roger GAULT et Gérard MOUSSAC.

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 41 avec la modification suivante :

**Présidente** Mme Maryse MOREAU  
**Présents** MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC et Jean-Louis OLIVIER  
**Excusés** MM. Roger GAULT, Gérard MOUSSAC et François PAIREMAURE

\*\*\*\*\*

### FUSIONS – CHANGEMENT de NOM

Suite à la validation du Comité de Direction de la LFNA, la Commission enregistre pour la saison prochaine :

- la fusion des clubs de Cernay et St Genest. Le nom du nouveau club est Union Cernay St Genest
- la fusion des clubs de Smarves et Iteuil. Le nom du nouveau club est le Football Club Smarves - Iteuil,

- le changement de dénomination du club de Couhé => Football Club Valence en Poitou - Couhé

### DEPARTEMENTAL 4

#### **Match n° 20694822 : La Pallu (2) È Poitiers 3 Cités (3) en poule A du 26/05/19**

Courrier recommandé du club de Loudun.

La Commission demande des rapports sur les faits mentionnés sur le courriel du club de Loudun (28/05/19 à 10h32) à recevoir avant le vendredi 21/06/19 :

#### **Pour le club de La Pallu :**

- M. PACREAU Sébastien (Président du club)
- M. BOUCHERY Benoît (banc de touche)
- M. JAMET Jean Marie (banc de touche)
- M. FOURNIAU Nicolas (joueur n° 4 et capitaine)

#### **Pour le club de Poitiers 3 cités :**

- M. ABID ALI Saad (Président du club et présent sur le banc de touche)
- M. LARE Yendoudananin (banc de touche)
- M. NGADOU YIMGGA Gabriel Ange (banc de touche)
- M. TAHO Blehouin Gnomblehi K. (joueur n° 1 et capitaine)

**Dossier en instance.**

### CHAMPIONNAT FÉMININ

#### **Courriel du Stade Poitevin à la LFNA**

La Commission enregistre la réponse de la Commission Fédérale des Règlements & Contentieux qui précise que l'équipe du Stade Poitevin ne pourra, sauf dispositions contraires prévues dans les Règlements de la Ligue, s'engager que au plus bas niveau des compétitions féminines en 2019/2020.

**DIVERS****Courriels des clubs d'Antran et La Pallu :**

Réponses par la messagerie Zimbra.

**Courriels des clubs de Mignaloux Beauvoir (07/06/19 à 22h36) et St Julien l'Ar (07/06/19 à 15h13)**

Pris note de leurs vœux pour la composition des poules.

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

**Prochaine réunion : sur convocation.**

**La présidente, Maryse MOREAU.**

**Le secrétaire, François PAIREMAURE**